Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont concrétisé hier un engagement important du programme d'actions défini l'année dernière pour améliorer les **conditions de travail des étudiants en médecine** .

Une première série de mesures de ce plan a déjà permis de
revaloriser les indemnités des internes
(augmentation des indemnités de sujétion) et de faciliter l'
accès des étudiants aux stages en ambulatoire
(attribution d'une indemnité forfaitaire de transports et d'une prime de responsabilité).

Dans cet esprit, deux nouveaux textes (un décret et un arrêté publiés le 12 mars 2014 au Journal officiel) mettent en place une indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants en médecine effectuant des stages hors de leur centre hospitalo-universitaire (CHU) de rattachement.

Cette mesure aidera les étudiants en médecine à découvrir les différentes modalités de prise en charge des malades sur un territoire donné et encouragera une diversification des stages qui orienteront ces jeunes professionnels vers des missions et des lieux d'exercice adaptés aux besoins de santé des populations.

Elle figure parmi les principaux engagements du Pacte territoire santé et contribue à nourrir la démarche incitative privilégiée par le Gouvernement pour lutter contre les déserts médicaux.